

Compte-rendu CHSCT

28/07/2015

Vos élus Force Ouvrière CHSCT :

Catherine DAMAGNEZ - Marie-Claude

MINERY - Christophe VIGUIE

Thierry ISNARD (Représentant Syndical)

Total élus présents : 9

Ordre du Jour

1/ Désignation d'un second secrétaire adjoint

2/ Mise en œuvre de l'accord du 19 décembre 2014 relatif à la classification et à la révision de certains articles de la CCN de Pôle Emploi : 2ème information avant consultation

3/ Modalités de mise en œuvre du Nouveau Parcours DE : 2ème information avant consultation

4/ Mise en place d'une mission Nouveau Parcours DE : Désignation des membres

5/ Extension du 100% Web : Information / consultation

6/ Point sur le calendrier des visites d'inspection

Information Direction :

200 postes de travail seront dotés dans les agences dans le cadre de l'Emploi Store, 20 en PACA

Désignation d'un second secrétaire adjoint

Candidat : Marc Leonardo (CGT)

4 abstentions

3 contre

2 pour

Mise en œuvre de l'accord du 19 décembre 2014 relatif à la classification et à la révision de certains articles de la CCN de Pôle Emploi

2ème information avant consultation

Réponse aux questions complémentaires :
Au 28/02 tous les entretiens de repositionnement devront avoir été menés.

Aucune formalisation de l'entretien n'est prévue

Consultation CCE le 25 septembre

Modalités de mise en œuvre du Nouveau Parcours DE

2ème information avant consultation

- **La Loi informatique et liberté donne la possibilité à un usager de refuser l'informatisation des données personnelles le concernant. Quelle sera la décision de Pôle Emploi concernant ce droit ?**

Droit d'accès aux informations des DE et de rectification.

Limites au droit et nécessité de garder des données personnelles

- **Pour les DE qui s'inscriront hors PE : Qu'est-il prévu pour les accompagner dans leurs démarches ?**

Il est prévu un système d'assistance téléphonique

- **Bons de transport / aides à la mobilité : Comment l'Etablissement va régler le problème pour les DE qui se présentent avec une convocation d'un employeur sur leur smartphone pour un entretien d'embauche et qui se voient refuser le montage de l'aide en l'absence de justificatif « papier » ?**

Cela n'a pas d'impact au niveau du NPDE car cela existait déjà avant. Le DE envoie son justificatif par mail à l'agent et si besoin ce dernier téléphone à l'employeur pour vérifier.

- **Qui mémorisera les AE seront traitées par le sous-traitant et aura pour consigne de les détruire si il y a constatation sur la saisie nous n'aurons plus les originaux ? Maintenez-vous cette procédure ?**

Les AE avant d'être détruites sont scannées.

- « **L'impact lié à la suppression des jalons obligatoires sera à préciser, du fait de la plus forte responsabilisation du conseiller, impliquant un gain d'autonomie et une vigilance renforcée.** » (p49)

Source de stress pour l'agent (p49)

Rép : non, cela va permettre à l'agent une meilleure gestion de portefeuille

- **Evolution des PILA**
Pila assis, tabouret haut lesté, pose d'une petite séparation entre 2 PILA
- **La quantité de formation prévue ? :**

3 jours pour conseiller et 3 jours pour encadrement dès le mois d'octobre :

Jour 1 : commun
Jour 2 : spécifique GDD/Placement
Jour 3 : après déploiement
- **Précision sur les échanges de pratiques ?**

Des échanges de pratique sont déjà en place dans les agences sur les MSA actuelles. Une grande partie de la ligne managériale est formée à la gestion des échanges de pratiques. Il n'y a pas de cadrage régionale de prévue. Cela dépend de la taille de l'agence, de l'expertise des conseillers.....

Précisions sur la marge de manœuvre ? et sur la vigilance renforcée ?

Dans une relation de service, le plus important est la relation entre le conseiller et le DE. On laisse le conseiller adapter son accompagnement. C'est ça une marge de manœuvre. Il est prévu un temps pour que le manager et le conseiller échangent sur cette marge de manœuvre. Cela sera estimé aussi par les traces d'actions dans Aude. La suppression des jalons obligatoires donne une marge de manœuvre aux conseillers. Cela va permettre de mieux gérer les plages de réception et les personnaliser. La vigilance est

renforcée car avec l'absence de jalon il y a absence d'alerte. Dans les formations futures il est prévu la gestion du portefeuille. De plus, des moyens d'accompagnement du conseiller seront mis en place en agence.

- **Imprimantes**
100% seront remplacées par des imprimantes / scanners
- **Jalons**
En Renforcé et Guidés, suppression des jalons
En suivi, programmation d'un jalon entre 6 et 9 mois

Questions FO :

- **La gestion des mail.net est-elle étendue à l'indemnisation ? (p20)**
Dans l'espace personnel DE, il est prévu 2 adresses mail pour les 2 conseillers (p20). Quelle gestion ?

Rép : oui, tous les conseillers ont un mail.net.

L'adresse du conseiller référent d'abord, sinon un conseiller GDD sera chargé de lui répondre. Si le conseiller référent ne peut pas répondre, un conseiller GDD répondra avec en copie le conseiller référent

- **Décision provisoire automatisée (p23) : si la décision du montant de l'allocation définitive diffère, risque d'insatisfaction et agressivité**

Rép : rien ne change par rapport à aujourd'hui concernant les liquidations en

- **Outil d'aide au diagnostic : lequel ? (p27)**

Outil à disposition du conseiller qui sera dans la version informatique de cet automne.
- **En cas d'impossibilité de vérifier l'identité, quel conseiller convoque le DE ? Le conseiller indemnisation fera-t-il l'inscription complète ? (p9)**
A confirmer : Conseiller GDD
- **« flux génération CV » (p11) ?**

En attente de réponse

- **Qui va former les partenaires (p15)? Le nb de partenaires et le coût de ces formations ?**

Immersion en agence (cf relais MOVE)

Mise en place d'une mission Nouveau Parcours DE : Désignation des membres

Candidats :

Stéphane VINCLAIR
Catherine DAMAGNEZ
Anne-Marie KELLER
Laura SIMIAN

A l'unanimité sauf 1 abstention : CGT

Cahier des charges sera produit avant le
25/08/15

Extension du 100% Web : Information / consultation

Extension de l'accompagnement guidé
dématérialisé sur :

- Le Pontet : 3 agents ouverture le 10/12
- Draguignan : 10 agents ouverture le 03/10
- Aix Galice : 7 agents ouverture après la livraison le 12/01/16
- A2S Aix : 3 agents ouverture le 13/01/16
- Nice Ouest : 7 conseillers ouverture le 17/11

Les agents qui se positionnent sur le 100%
Web ne seront pas remplacés dans l'agence
d'origine

Au-delà de 5 postes de travail, les services
informatiques préconisent l'installation de la
fibre optique, option à l'étude

Nice Ouest :

Pas de travaux d'agencement pour l'instant
Bâtiment équipé en fibre optique

Aix Galice

Vigilance sur un bureau (n°38) en second jour

Aix Brossolette

Bureaux à l'étage

Le Pontet

Situation provisoire jusqu'à l'ouverture de la
nouvelle agence en 09/2016
Installation dans le BO du site actuel

Vigilance sur la disposition des 3 postes dans le
bureau

Draguignan

Location de bureau à l'étage R+2 du nouveau
site déjà agencés.

Travaux avant livraison : contrôles d'accès,
installation d'une badgeuse et câblage
7 postes pour l'instant sur les 10 prévus à
terme.

Mobilier spécifique modulaire

Le sol sera équipé de moquette aux normes.
Vigilance sur le nettoyage.

Vote :

Pour : 3 FO

Contre : 2

Abst : 4

Point sur le calendrier des visites d'inspection